



le Bulletin de l'URIOPSS

Revue des associations
sanitaires et sociales
de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr

Favoriser l'attractivité de ses métiers
et préserver la santé-sécurité de ses collaborateurs
Retour sur la journée régionale _____ 05

Cher, Eure-et-Loir et Loiret :
Départements expérimentateurs du
Comité départemental de protection de l'enfance ____ 27

Réforme des Services Autonomie à Domicile
« Où en sommes-nous en région ? » _____ 33

Le DAC du Cher :
Présentation d'un dispositif innovant de coopération _ 35

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires

CREDIT COOPERATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE POUVOIR DU NOUS

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.

CHANGER LE MONDE CA COMMENCE PAR NOUS. EN AGISSANT CHACUN POUR TOUS.

www.credit-cooperatif.coop

Hello ADERE

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 % sur + de 900 enseignes

Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référencement Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés **les mêmes avantages que les grands CSE** et de **gérer facilement vos dotations cadeaux et évènements URSSAF !**

Contactez votre Déléguée Régionale
Maud PUJOS 06 12 43 03 16 mpujos@adere.fr

ADERE
Centre-Val de Loire
"Le réseau d'achat partagé"

unadere.fr

ADDITONNEZ LES FORCES
MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur
www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

BANQUE POPULAIRE

Banque Populaire Val de France SA coopérative de Banque Populaire à capital variable 9 rue Newton - 78180 Montigny-la-Bretonneux SIREN 549 800 373 RCS Versailles

CA
Toute une banque pour vous

Rejoignez la banque des associations

Pour nous contacter :

- CRCA Centre Loire : Christophe Dezallis
christophe.dezallis@ca-centreloire.fr
02 38 60 20 19
- CRCA Val de France : Martial Quilichini
martial.quilichini@ca-valdefrance.fr
02 54 58 36 14
- CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse
guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr
02 47 39 82 04
- CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot
mathieu.guyot@ca-centreouest.fr
05 55 05 73 24

Centre Régional de Crédit Agricole Mutualité de la Touraine, 4 rue de France, 37000 Tours, France. Société coopérative à capital variable. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Centre Loire, Société coopérative à capital variable, 9 rue Newton, 78180 Montigny-la-Bretonneux, France. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Centre Val de France, Société coopérative à capital variable, 9 rue Newton, 78180 Montigny-la-Bretonneux, France. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Centre Ouest, Société coopérative à capital variable, 9 rue Newton, 78180 Montigny-la-Bretonneux, France. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Centre Touraine Poitou, Société coopérative à capital variable, 9 rue Newton, 78180 Montigny-la-Bretonneux, France. SIREN 549 800 373 RCS Versailles.

Robert Badinter s'est éteint le 9 Février 2024. Un hommage national lui a été rendu auquel s'est associée l'Uniopss. Fils d'immigrés juifs russe, il a durant toute sa vie été fidèle à ses engagements pour défendre les droits humains, la laïcité et l'abolition de la peine de mort.

Le 21 février 2024, Missak Manoucian, fils d'immigré arménien Ouvrier, étranger apatride est entré au Panthéon en compagnie de son épouse Mélinée et de ses camarades de la résistance en reconnaissance de son combat jusqu'à sa mort pour défendre la France, les valeurs de la République.



Dans un contexte politique chaotique la perte de repères conduit à des prises de positions d'exclusion, de désignation de boucs émissaires, il serait heureux que l'exemple de ces deux hommes, de convictions, leurs valeurs humanistes inspirent le débat politique.

Le Pacte du Pouvoir de Vivre (PPV) fondée en 2019 par un collectif d'acteurs de la société civile (ONG, association syndicats, mutualité), dont l'UNIOSS, unis pour porter ensemble une vision commune pour une société socialement juste, écologique et démocratique.

Le groupe régional Centre Val de Loire du Pacte du Pouvoir de Vivre organisait le 23 janvier 2024 une conférence animée par J. Priou, Directeur de l'Uriopss Centre ayant pour thème la co-construction des solutions à l'échelle des territoires qui a permis d'exposer des initiatives locales concernant la mobilité, l'aide alimentaire, le pouvoir de vivre dignement ...

Différents représentants des organisations nationales, des élus et des représentants de l'Etat sont intervenus sur les propositions du PPV dont D. Goldberg, Président de l'UNIOSS, qui a insisté sur le pouvoir d'agir des associations pour influencer les politiques publiques tant au niveau national que local.

Le matin, D. Goldberg a rencontré des adhérents de l'Uriopss Centre pour échanger sur les dossiers en cours tels que l'attractivité des métiers et les conséquences dans les établissements sur les recrutements, la fidélisation des salariés, les tensions dans les équipes et visiter le relais Orléanais et échanger sur l'organisation de l'accueil de jour et du restaurant solidaire en ayant recours à l'activité des professionnels et des bénévoles.

Après la conférence des acteurs de la solidarité du 12 octobre (Cf. bulletin de l'Uriopss N° 201 de décembre 2023), l'UNIOSS Centre et la FAS ont rencontré la Directrice de la DREETS et la Commissaire à la Lutte contre la pauvreté pour préciser les positionnements de nos organisations, envisager les actions concrètes pour les prochaines années sur différents sujets tels que le logement, l'hébergement, la situation des migrants, l'emploi et l'insertion par l'activité économique (IAE), la transition écologique et la justice sociale, l'attractivité des métiers et le soutien aux associations, la santé et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, la lutte contre la pauvreté, les familles monoparentales... .

La DREETS a présenté sa feuille de route basée sur 4 axes : Aller vers une société du plein emploi et des compétences ; Protéger les salariés, les consommateurs et les personnes vulnérables ; Soutenir les entreprises et les aider à s'adapter aux transitions ; Soutenir les publics en difficulté dans leurs insertion sociale et professionnelle.

La Commissaire à la Lutte contre la pauvreté a souligné les travaux en cours au niveau départemental sur les pactes locaux de solidarités et précisé la déclinaison des priorités du Pacte lors de 4 conférences le jeudi 18 avril 2024 à Orléans sur le thème de l'évaluation d'impact social, économique et écologique, le 2 juillet à Blois, le 3 octobre à Tours, et le 5 décembre à Orléans.

Le réseau UNIOPSS/URIOPSS est engagé depuis plusieurs années aux côtés des associations pour obtenir du gouvernement une reconnaissance et une revalorisation des professionnels accompagnant les personnes en situation de vulnérabilité. Nous constatons que deux ans après la Conférence de l'accompagnement social et médico-social qui s'est tenue le 18 février 2022, des salariés sont toujours exclus des revalorisations salariales, des associations n'ont toujours pas reçues les financements correspondants mettant en péril leur trésorerie. L'Uriopss Centre poursuit ce plaidoyer et s'implique dans les différentes mobilisations pour obtenir gain de cause. Dans cette optique nous vous invitons à signer la pétition « Pour un accompagnement digne, Ensemble, sonnons l'alarme ! » <https://www.change.org/p/pour-un-accompagnement-digne-ensemble-sonnons-l-alarme?>

Pour autant, lorsque L'Uriopss Centre a été sollicitée par la Directrice de la DREETS pour engager une démarche d'accompagnement des associations pour améliorer l'attractivité des métiers de l'humain, la qualité et la sécurité au travail, elle n'a pas hésité à s'y impliquer fortement en proposant des modules d'accompagnement des associations en partenariat avec l'ARACT et l'UDES présentés le 9 février 2024. (Cf. article sur la journée de lancement dans ce bulletin)

Nous regrettons vivement l'exclusion de la représentation du Collectif Alerte régionale lors du renouvellement de la composition du CESER en décembre 2023. Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le Collectif ALERTE national est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre.

En région Centre Val de Loire le Collectif régional Alerte était membre du CESER depuis plus de vingt ans. Il était représenté ces dernières années par Sébastien ROBLIQUE qui, pour porter les voix des personnes en situation de précarité et d'exclusion, a été rapporteur de travaux dédiés à la lutte contre la pauvreté, co-président du groupe des associations de l'ESS et vice-président de la 1^{ère} commission « Qualité de vie, Solidarités, Egalités ». Nous remercions Sébastien ROBLIQUE pour son engagement et dont l'implication manquera au CESER pour porter la voix des sans voix.

Le Collectif Alerte régional rassemblant 80 associations poursuivra ses mobilisations telle que l'organisation de la conférence de Mme Bonzi le 23 février 2024 intitulée « La France qui a faim » suivie par plus de cent de participants.

Congrès de l'Uniopss : « Fiers de prendre soins, Fiers d'être engagés »

Le prochain Congrès de l'Uniopss, programmé à Lyon les 3 et 4 avril prochain sera le grand rendez-vous de l'année 2024 pour l'ensemble des acteurs associatifs des solidarités et de la santé. Après le cri d'alarme que nous avons relayé en décembre, les autorités publiques doivent clairement afficher leurs ambitions sur le long terme pour les personnes vulnérables et pour les associations qui les accompagnent au quotidien.

Lors de ce Congrès, nous affirmerons haut et fort notre fierté de prendre soin et d'être engagés. Face au contexte de crise et de tensions qui questionne notre cohésion sociale, ce Congrès s'inscrira dans une dynamique résolument positive, en mettant en avant les initiatives et la capacité d'invention des acteurs associatifs. Nous vous invitons à vous inscrire à partir du site dédié (<https://congres.uniopss.asso.fr>) ou à joindre l'URIOPSS Centre pour tout renseignement.

Marcel Hartmann
Président de l'Uriopss Centre

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Actualités | 04 |
| Agenda | |
| Le secteur en mouvement | |
| Favoriser l'attractivité de ses métiers Et préserver la santé-sécurité de ses collaborateurs | 05 |
| Formations | 19 |
| Comité départemental de protection de l'enfance | 27 |
| Communiqué de presse du Collectif ALERTE « Les pauvres, premières victimes de l'austérité » | 31 |
| Les dispositions la loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS pour 2024) | 32 |
| Réforme des Services Autonomie à Domicile « Où en sommes- nous en région ? » | 33 |
| Déploiement d'un dispositif visant à réduire Les interventions à caractères « répétitifs » des sapeurs-pompiers | 35 |
| Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps Et de la perte d'autonomie (PRIAC) | 37 |
| L'URIOPSS Centre | 40 |
| Rubrique emploi | 44 |

Les rendez-vous de l'URIOPSS

Vendredi 15 mars 2024 : Bureau de 9h30 à 12h30

Vendredi 22 mars 2024 : Conseil d'administration de 9h30 à 12h30

Les 3 et 4 avril 2024 : Congrès de l'Uniopss à Lyon. Les congrès sont toujours des moments intenses et fondamentaux pour une association. Donc à noter dès maintenant dans les agendas !

Vendredi 17 mai 2024 : Bureau de 9h30 à 12h30

Mardi 25 juin 2024 : Conseil interdépartemental de 9h30 à 12H30

Mardi 25 juin 2024 : Conseil d'administration de 14h à 17h



Programme et inscription en ligne
congres.uniopss.asso.fr

*Le Secteur en Mouvement...***ASLD**

M. Jérôme CHARLOT est le nouveau directeur du pôle hébergement d'insertion—CHRS Le prieuré. Il succède à M. Hermann BEUGRE.

EHPAD NOTRE DAME DE CONFIANCE

Mme Laure FEFEU est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Karine BONNEAU.

ASSOCIATION LA SOURCE

Mme Elodie AZOT est la nouvelle directrice de l'ESAT.

EHPAD LES AMIS DE BETHANIE

Mme Stéphanie COUDRAY est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Nathalie ALLIOT.

SAUVEGARDE 37

M. Matthieu PLOU est le nouveau Directeur générale. Il succède à Mme Cécile DELHOMME.

ADMR45

Mme Sophie BLOCH est la nouvelle directrice. Elle succède à M. Jean-Bernard PEARON.

FONDATION ANAIS

M. Patrick SORIA est le nouveau Directeur Exécutif. Il succède à Mme Nathalie HANET.

AIDAPHI - DITEP BLESOIS NORD LOIRE

Mme Cathy GALLOYER est la nouvelle Directrice.

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DE SES MÉTIERS ET PRÉSERVER LA SANTÉ-SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS

Plus de 60 participants se sont rassemblés le 9 février pour assister au lancement d'une démarche d'accompagnement des associations d'action sociale et de santé autour des sujets d'attractivité des métiers et de santé-sécurité au travail. Cette démarche, portée et présentée par l'URIOPSS Centre, est soutenue par la DREETS et appuyée par l'UDES et l'ARACT.

Cette journée visait non seulement à présenter cette démarche, tant dans son format envisagé que dans son contenu, mais également à favoriser les échanges autour de ces thématiques omniprésentes dans le quotidien des gestionnaires et des professionnels RH des structures.

Des ateliers thématiques de travail et de partage ont été organisés l'après-midi sur les différentes actions qui feront l'objet d'un accompagnement pour les associations intéressées.





Discours d'ouverture de M. Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Mesdames et Messieurs les représentants des associations,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat et des Collectivités territoriales,
Madame LAVAURE, Directrice de la DREETS (la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) Centre-Val de Loire
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je vous souhaite la bienvenue à cette journée régionale organisée par l'URIOPSS Centre dans le cadre d'une démarche ambitieuse construite avec la DREETS et en partenariat avec l'ARACT et l'UDES.

Je tiens à vous remercier de votre présence aujourd'hui. Les sollicitations sont nombreuses mais votre participation témoigne de l'importance du sujet de l'attractivité des métiers et de la santé et sécurité au travail pour les acteurs associatifs du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.

L'enjeu est clair pour nous tous : il s'agit de garantir des accompagnements et des soins de qualité aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes en situation de handicap ou en précarité sociale, aux jeunes et aux familles en difficulté, aux personnes souffrant d'addiction ou de maladie et à l'ensemble des personnes vulnérables. Que ces personnes vivent à domicile ou en établissement.

Et pour ce faire, notre secteur a un besoin impérieux : pouvoir s'appuyer sur des professionnels formés évoluant dans un environnement de travail favorable à leur engagement. Cette préoccupation est au cœur des *Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre* depuis plusieurs années.

Les défis sont nombreux : les fortes tensions de recrutements, le turn-over et l'absentéisme, le recours trop important à l'intérim, les risques en matière d'accidentologie fragilisent nos organisations et l'exercice des professionnels, au risque d'altérer la qualité des accompagnements et des soins apportés aux plus vulnérables.

Aussi, lorsque Madame LAVAURE, Directrice de la DREETS, a sollicité l'URIOPSS Centre pour réfléchir, en complément des actions déjà engagées ces dernières années dans notre région, à une démarche visant à accompagner les actions des structures pour améliorer l'attractivité des métiers et la santé au travail, nous avons examiné cette demande avec la plus grande attention.

Nous aurions pu décliner cette sollicitation en considérant qu'une partie de ces difficultés sont liées à des rémunérations insuffisantes et inégales selon les secteurs et les statuts sans justification, et à un manque de reconnaissance de notre secteur. Vous savez combien depuis plusieurs années, tant au niveau régional qu'au niveau national, le réseau Uniopss-Uriopss en partenariat avec les Unions, Fédérations et Syndicats d'employeurs, s'est mobilisé pour convaincre de la nécessité d'un accroissement cohérent des rémunérations et d'une véritable reconnaissance des professionnels et des associations pour garantir des accompagnements et des soins de qualité. Nous continuons et nous continuerons à le faire pour que les arbitrages indispensables pour avancer sur ces questions soient pris au niveau national.

Mais il est apparu important d'élaborer une proposition régionale pour soutenir activement vos associations dans ce domaine primordial.

Car une partie des réponses est entre les mains de nos associations. En effet, en matière de prévention des risques professionnels, de promotion de la qualité de vie et des conditions de travail, en matière de gestion des emplois et des parcours professionnels ou encore d'organisation du travail, nos associations, au sein de leurs dispositifs, ont des orientations et des propositions à défendre et à promouvoir pour mobiliser des professionnels qualifiés dans des collectifs de travail organisés.

La démarche d'accompagnement proposée par l'URIOPSS devait donc être élaborée au plus près de vos besoins et attentes. En effet, la problématique n'est pas nouvelle et vos associations ont, à divers degrés et selon des modalités différentes, déjà mis en œuvre des actions pour tenter d'infléchir les problèmes de recrutement et d'améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité de vos professionnels. Il s'agissait donc de ne pas être redondant mais de s'inscrire en complémentarité et en prolongement des actions déjà réalisées, avec la volonté de contribuer à une structuration des démarches et à un partage d'expérience.

Cette journée va permettre d'entrer dans le vif des sujets grâce à une première table ronde qui permettra à chacun de souligner l'ampleur des défis à relever mais aussi les leviers qui s'offrent à chacun de nous.

Nous vous présenterons la démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail que nous souhaitons vous proposer. Avec deux objectifs pour cette journée :

- Vous permettre de vous approprier cette démarche, mais aussi vous proposer de l'ajuster au plus près de vos besoins, notamment lors des travaux des ateliers de cet après-midi ;
- Vous convaincre que cette démarche est un outil et un levier supplémentaire pour avancer sur vos préoccupations relatives à l'attractivité des métiers et à la santé et à la sécurité au travail.

Je tiens à remercier Mme Lavaure et les différents pôles de la DREETS, Le Pôle « Travail », le Pôle « Economie, Emploi, Compétences », ainsi que le Pole « Cohésion sociale » pour leur soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette action au service des associations de notre secteur.

Je remercie également vivement l'UDES et l'ARACT qui ont accepté d'être partenaires de cette démarche et dont le concours est un gage de réussite de cette démarche. Leurs représentants vont également prendre la parole pour ouvrir ces travaux.

Je remercie les intervenants qui participent à cette journée et l'équipe de l'URIOPSS très mobilisée pour que cette démarche réponde à vos besoins.

Je vous souhaite de fructueux travaux et une très bonne journée et laisse la parole Madame LAVAURE, Directrice de la DREETS.

Marcel Hartmann

Président de l'Uriopss Centre

Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

L'ensemble des membres du comité de pilotage de la démarche sont intervenus pour rappeler les difficultés rencontrées, mais également les forces du secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour garantir des accompagnements et des soins de qualité aux personnes accompagnées, « notre secteur a un besoin impérieux : pouvoir s'appuyer sur des professionnels formés évoluant dans un environnement de travail favorable à leur engagement ».

Marcel HARTMANN (Président URIOPSS)

« Il est nécessaire d'identifier les freins à l'embauche et à la fidélisation des salariés pour pallier aux défis d'attractivité actuels ».

Benoît COLIN (Délégué régional UDES)

« La démarche proposée constitue un point d'entrée pour parler de ce qui nous paraît essentiel : la question des hommes et des femmes au service des publics les plus vulnérables ».

Anouck LAVAURE (Directrice DREETS)

« Rien n'est plus important pour le salarié et pour sa santé que le sentiment d'efficacité au travail ».

Nicolas MÉNARD

(Chargé de mission ARACT)

La matinée s'est poursuivie par une table ronde sur les tensions de recrutement et les questions de santé sécurité au travail

« Tensions de recrutement, attractivité des métiers et santé au travail : quels leviers opérationnels à court, moyen et long termes ? »

La première partie de la table ronde avait pour objectif de partager un état des lieux de l'existant sur les différentes problématiques avancées.

Anne VALROFF (Déléguée territoriale OPCO Santé) nous a ainsi présenté le Baromètre emploi-formation 2022, qui dresse un panorama des structures et salariés qui représentent nos secteurs en région et a insisté sur les tensions actuelles de recrutement, qui concernent près de 2 établissements sur 3 (64%). Les projections pour les prochaines années indiquent par ailleurs que les départs en retraite vont être importants dans les prochaines années, particulièrement sur le poste d'aide-soignant.

*Pour en savoir plus sur ces données, voir la [Fiche n° 114308](#) sur le site de l'URIOPSS.

Élisabeth COLLINEAU (Chargée de mission ARS) et Anne ZILLHARDT (Chargée de mission Conseil régional) ont ensuite évoqué à deux voix les dernières avancées au niveau régional et plus territorial des travaux en lien avec la Convention pour l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Plusieurs axes de travail sont ainsi en cours de déploiement actuellement, parmi lesquels le changement de l'image des métiers, la favorisation des différentes modalités de formation et l'amélioration de la qualité de vie au travail qui sont prioritaires.



Nadia ROLSHAUSEN (Cheffe Pôle Travail DREETS) a partagé les résultats de l'enquête réalisée par les services de santé au niveau national, mettant en avant l'importante accidentologie dans les secteurs social et médico-social. Elle est également revenue sur le 4^{ème} Plan régional de santé au travail, qui comporte plusieurs axes stratégiques à déployer prioritairement dans les prochaines années. Notamment, la DREETS a insisté sur le premier axe, qui porte sur le renforcement de la prévention primaire au travail et la culture de prévention. « Développer l'évaluation des risques dans les entreprises » et « agir en prévention à partir de l'analyse des accidents graves » font partie des actions prioritaires sur le sujet.

La seconde partie de la table ronde avait davantage pour but de réfléchir aux leviers opérationnels à actionner pour freiner l'impact des problématiques présentées plus tôt, en vue de poursuivre ces réflexions lors des ateliers organisés au cours de l'après-midi.

Benoît COLIN (Délégué régional UDES) a introduit ce sujet avec l'importance du dialogue social. À ce titre, il a notamment présenté l'espace régional de travail social, une instance qui regroupe des représentants d'employeurs et de salariés, et l'école des relations du travail. Il a également insisté sur l'alternance, qui « s'applique merveilleusement à nos métiers » et qui doit continuer d'être développée. Il faut néanmoins davantage pouvoir organiser l'autonomisation de l'alternant pour favoriser son efficacité. Pour cela, les référentiels de formation mais aussi et surtout les financeurs doivent suivre. « Il faut sortir des lignes de crédits figés pour organiser l'alternance, au service de la population et de la continuité du service ».

Nicolas MÉNARD (Chargé de mission ARACT) a quant à lui axé son propos sur les évolutions actuelles du travail et la nécessaire acculturation à la qualité de vie au travail. Il faut donner la possibilité au salarié d'agir sur son travail, et ce de façon méthodologique, en passant par un comité de pilotage avec une approche systémique. L'ensemble des leviers et des logiques doit être appréhendé (financière, écologique, sanitaire, performance, ...) pour travailler efficacement.



Louis-Philippe BICHON (Avocat en droit social) a clôturé cette table ronde en trois points. Le premier, centré sur les demandes d'équilibre vie professionnelle/personnelle, soulevait les questions d'organisation du travail (annualisation, création de cycles de travail, semaine de 4 jours, ...). Le deuxième portait sur la nouvelle obligation applicable aux structures employeuses depuis début 2024 : déclarer à France Travail les salariés refusant un CDI à l'issue d'un CDD, en se questionnant sur l'impact de cette mesure sur les mentalités des travailleurs. Le troisième et dernier point visait les questions de fidélisation et de charge de travail des salariés, avec un focus sur les postes de cadres.

Présentation de la démarche d'accompagnement

Nonobstant le sujet des rémunérations insuffisantes et inégales, vivement porté par le réseau UNIOPSS-URIOPSS depuis plusieurs années, une autre partie des réponses est entre les mains de nos associations. Telle est la vocation de cette démarche, que l'URIOPSS accompagne ses adhérents sur les sujets pour lesquels il est possible d'agir localement.

Nos travaux préparatoires conduits avec les associations et le Conseil d'administration de l'URIOPSS ont fait émerger 7 thématiques de travail prioritaires (avec des formats de travail particuliers selon les thématiques en cause) :

| Thématique | Format de travail |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| La prévention des risques professionnels | Cartographie de l'offre existante en région et orientation des structures vers celles-ci |
| La promotion de la qualité de vie et des conditions de travail | Sensibilisation collective, échanges collectifs et accompagnement individuel |
| La construction d'un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels | Sensibilisation collective, échanges collectifs et accompagnement individuel |
| La mise en place d'une organisation travail adaptée | Sensibilisation collective, échanges collectifs et accompagnement individuel |
| La mise en œuvre effective d'actions en lien avec la santé-sécurité au travail et/ou l'attractivité des métiers | Accompagnement individuel |
| La mutualisation des actions entre acteurs sur les territoires | Accompagnement collectif |
| La participation à des groupes techniques régionaux | Échanges collectifs |

Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le Livret de présentation des 5 actions de sensibilisation et d'accompagnement proposées dans le cadre de cette démarche. Des ateliers thématiques de travail et de partage ont été organisés l'après-midi sur ces différentes actions qui feront l'objet d'un accompagnement pour les associations intéressées.

Chacun d'entre eux a rassemblé entre 8 et 12 participants, pour chacune des deux sessions organisées en début d'après-midi. L'objectif de ces derniers était de sensibiliser les participants à la thématique choisie et d'échanger avec eux selon des formats divers pour ajuster la démarche présentée lors de la matinée à leurs attentes.

Atelier n° 1 : La promotion de la qualité de vie et des conditions de travail

Cet atelier, animé par l'ARACT avec le soutien de l'URIOPSS, proposait aux participants de réfléchir à la méthodologie à suivre pour mettre en place une démarche d'amélioration de la QVCT sous le format d'un escape game. Les participants ont indiqué avoir beaucoup apprécié le format pédagogique de cet atelier.

Plusieurs d'entre eux ont pu faire un parallèle entre l'exercice et la démarche actuellement menée dans leur établissement ou service, favorisant ainsi le partage d'expérience. D'autres ont même indiqué qu'ils allaient prendre en compte la méthodologie travaillée lors de l'atelier pour un futur projet.

Atelier n° 2 : La construction d'un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels

Cet atelier était animé en binôme par une consultante RH et un membre de l'URIOPSS, avec un découpage en 4 temps : tour de table, sensibilisation à la GEPP, travail en sous-groupes, restitution des travaux et échanges.

Parmi les éléments ayant suscité l'intérêt des participants, la mutualisation était un élément central des échanges : mutualisation des fonctions RH, des compétences ou encore des plans de formation. L'autre sujet de discussion principal était l'association des parties prenantes à la construction de la politique RH (administrateurs, salariés, usagers, ...).

Les autres pistes marquantes sont l'intégration de la réflexion GEPP dans les projets associatifs et le besoin d'outils de gestion des ressources humaines (pour anticiper les départs à la retraite ou pour recenser précisément les compétences disponibles dans la structure notamment).



Atelier n° 3 : La mise en place d'une organisation du travail adaptée

Co-animé par un avocat en droit social et un membre de l'URIOPSS, le format de cet atelier était le suivant : tour de table, présentation des avancées et/ou projets de chacun sur le sujet de l'atelier, échanges sur les besoins des associations en matière d'organisation du travail.

La mutualisation des ressources a beaucoup occupé les échanges, notamment en ce qui concerne la mutualisation de salariés pour obtenir un équivalent temps plein ou bien la mutualisation de moyens de garde d'enfants. De nombreux leviers, d'une efficacité variable selon les associations, ont été abordés et précisés juridiquement : la répartition de la durée du travail (nombre et jours de la semaine travaillés, horaires de travail, télétravail, ...) et le lien avec le pouvoir de direction de l'employeur, le CDD multi-remplacement ou encore la charge de travail.

Les besoins exprimés étaient plutôt orientés sur des outils pratico-pratiques, d'une part pour diagnostiquer son organisation et d'autre part pour voir vers quoi il pourrait être possible de tendre au regard de ses contraintes.

Atelier n° 4 : La mise en œuvre d'un plan d'actions en lien avec la santé-sécurité au travail et/ou l'attractivité des métiers



L'objectif de cet atelier, co-animé par l'ARACT et l'URIOPSS, était de travailler la méthodologie de construction d'un plan d'actions et de son déploiement. L'ARACT a ainsi pu sensibiliser les participants à cette méthodologie, en insistant notamment sur l'expérimentation et le droit à l'erreur.

Chacun a pu en sous-groupe s'exprimer sur ses projets en cours ou à venir. Sont revenus plusieurs fois dans les échanges des projets autour des temps de pause (installation d'une salle de sieste, question des fumeurs, ajout d'un temps de pause...) et de l'intégration des salariés. D'autres projets ont pu être partagés et des réflexions sur la façon de les penser puis de les mettre en œuvre ont pu être engagées.

Atelier n° 5 : La mutualisation des actions entre acteurs sur un territoire

Cet atelier visait à approfondir certains sujets de mutualisation qui reviennent souvent dans les échanges inter associatifs. Il fait partie de ceux ayant rassemblé le plus de participants, témoignant de l'importance de cette thématique. Animé par l'URIOPSS Centre, l'atelier a débuté par un partage d'expérience de la présidente d'un GEIQ actif en région.

En plus des mutualisations abordées à l'occasion des autres ateliers, les participants ont évoqué les mutualisations suivantes :

- De formations, y compris intersectorielles, notamment au regard des enjeux d'interconnaissance ;
- De postes, d'offres d'emploi, de recrutement, en vue de compléter les temps partiels ;
- D'actions pour favoriser la qualité de vie et des conditions de travail des salariés (crèche, restaurant d'entreprise, groupement d'achats pour les salariés...

Il a été souligné que l'URIOPSS est une structure de mutualisation, en ce qu'elle offre des services mutualisés (veille, documentation, formations...) et qu'elle fait le lien entre les acteurs, favorisant ainsi l'interconnaissance de ces derniers.



La journée du 9 février a été bien accueillie par les participants, qui ont pu découvrir la démarche d'accompagnement mais aussi échanger entre eux sur des sujets de préoccupation communs.

Cette volonté de partager ensemble, tant sur leurs projets que leurs inquiétudes, de mieux se connaître et même de concevoir des projets en collectif est ressortie dans chacun des ateliers. La mutualisation apparaît au cœur des réflexions actuelles sur l'attractivité des métiers, ce qui nous invite au niveau de l'URIOPSS à poursuivre nos efforts déjà engagés en la matière, notamment dans la construction de l'action n° 5 « Mutualisation des actions entre acteurs sur un territoire ».

De plus, malgré les nombreuses difficultés que rencontrent aujourd'hui les associations du sanitaire, social et médico-social, celles-ci sont volontaires et proactives. Les associations veulent agir sur les leviers dont elles disposent localement, et elles le font.

L'ambition de cette démarche n'est pas d'engager des actions sur les thématiques qu'elle propose, mais plutôt de poursuivre le travail déjà engagé en interne. Les associations agissent depuis des années sur tous ces leviers, l'objectif ici est de les épauler méthodologiquement et avec des intervenants de qualité, pour répondre aux problématiques qui sont les leur en prenant en compte l'écosystème de chacune d'entre elles, afin d'apporter une réponse cohérente et au plus près de leurs besoins.

Les associations intéressées pour entrer dans cette démarche sont invitées à se manifester pour que nous puissions revenir vers elles par la suite. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter, vous rendre sur le site de l'URIOPSS ou scanner le QR Code ci-dessous.

**Vous souhaitez être recontacté(e) pour participer aux actions proposées dans le cadre de cette démarche ?
Inscrivez-vous via ce QR Code :**



Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

Action A : Promotion de la qualité de vie et des conditions de travail

Définition et contenu de l'action :

Engager une démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) au sein de sa structure, c'est permettre de prévenir les risques professionnels, accompagner la transformation des organisations, répondre au besoin de sens au travail et favoriser l'engagement et la motivation de ses collaborateurs.

Cette action doit aboutir à la détermination d'un diagnostic solide de la situation de sa structure, co-construit avec l'ensemble de ses parties prenantes, afin d'établir un plan d'actions opérationnel et réaliste et de le mettre en oeuvre efficacement.

Pour ce faire, les participants s'appuieront sur les 6 leviers de la QVCT que sont les relations au travail et le climat social, le contenu du travail, la santé au travail, les compétences et les parcours professionnels, l'égalité professionnelle pour tous ainsi que le management participatif et l'engagement.

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

Action B : Construction d'un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels

Définition et contenu de l'action :

Construire un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), c'est adapter ses ressources quantitatives (effectifs) et qualitatives (compétences) à ses besoins à court et moyen termes, en tenant compte des évolutions technologiques, économiques, sociales et juridiques.

Cette action doit ainsi aboutir à l'identification des ressources humaines disponibles dans la structure par la réalisation d'un état des lieux structuré, avec pour finalité l'élaboration d'une feuille de route visant à réduire les écarts entre celles-ci et les besoins pointés à l'aide d'outils RH appropriés.

Le cœur de cette action sera consacré à la gestion des ressources humaines, par le travail du parcours d'intégration, d'évaluation des compétences de ses collaborateurs, d'anticipation des mouvements du personnel, etc.

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

Action C : Adapter son organisation du travail

Définition et contenu de l'action :

Réfléchir aux modalités d'organisation du travail et leur adaptation aux besoins de sa structure, c'est notamment (re) questionner la durée du travail, les horaires de travail et leur éventuelle flexibilité ou encore le télétravail, qui sont autant de variables d'ajustement sur lesquelles jouer pour voir son organisation gagner en efficacité.

Cette action vise à retravailler, sur la base d'éléments juridico-RH, le fonctionnement de sa structure (exemples : répartition du temps de travail, organisation des transmissions) ainsi que les outils au service de ce fonctionnement (exemples : organigrammes, plannings).

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

Action D : Mettre en œuvre de façon effective des actions en lien avec la santé-sécurité au travail et/ou l'attractivité des métiers

Définition et contenu de l'action :

Afin d'appuyer des structures déjà très actives dans des travaux sur l'attractivité des métiers et/ou de la santé-sécurité au travail mais qui, faute de temps ou de ressources humaines n'ont pas pu mener à bien leur plan d'action sur une thématique précise, un accompagnement par un expert peut-être rendu nécessaire.

Cette action consiste en un accompagnement individuel d'une structure pendant 5 journées pour les aider dans le déploiement opérationnel d'une ou plusieurs actions en lien avec l'attractivité des métiers et/ou de la santé-sécurité au travail. Cette action s'inscrit en complémentarité et en prolongement des actions déjà engagées par les associations pour permettre des avancées concrètes.

Déroulé (répartition variable) :

- Accompagnement individuel en présentiel
- Accompagnement individuel en distanciel

Total : 5 jours d'accompagnement individuel maximum

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Démarche d'accompagnement pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la santé-sécurité au travail

Action E : Mutualiser des actions entre plusieurs acteurs sur un territoire

Définition et contenu de l'action :

Face à la portée limitée de certaines actions individuelles, agir collectivement et localement peut permettre d'aller plus loin. Pour certains sujets, il est parfois plus pertinent de raisonner à l'échelle d'un territoire plutôt qu'à celle d'une structure. La mutualisation de formations, de fonctions supports ou encore la constitution d'un groupement d'employeurs sont autant de possibilités envisageables.

Cette action a pour objectif de permettre le rapprochement de plusieurs structures (trois minimum) qui souhaitent élaborer sur leur territoire commun un projet collectif en lien avec l'attractivité des métiers et/ou la santé-sécurité au travail, puis l'accompagnement de celles-ci dans la construction du projet, notamment pour sa structuration juridique ou financière.

Déroulé (répartition variable) :

- Accompagnement collectif en présentiel
- Accompagnement collectif en distanciel

Total : 5 jours d'accompagnement collectif maximum

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 700 euros maximum par structure

Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Formations pour les salariés et bénévoles

Février 2024

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

| N° | Thème | Date | Tarif |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|
| 13.3 | Identifier et maîtriser les droits et obligations de l'association en matière de congés payés et de jours fériés | 12 mars 2024 | 295€ |
| 32 | Valoriser et évaluer l'utilité sociale de vos projets (associatif, d'établissements et de services) : une démarche indispensable | 14 et 15 mars 2024 | 295€ |
| 13.4 | Prévenir les risques liés à la santé et sécurité au travail | 26 mars 2024 2023 | 295€ |
| 31 | Découvrir le secteur social et médico-social : connaître les bases d'une organisation au service des personnes vulnérables | 28 mars 2024 | 295€ |
| 25.1 | Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques | 8 et 9 avril 2024 | 590€ |
| 24 | Aplanir les tensions et les conflits dans son équipe | 11 et 12 avril 2024 | 590€ |



Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance

*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles
(programmes dans le catalogue Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr)*

| | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|
| 6 | Déployer une démarche de réflexion éthique dans son association | 15 mars 2024 | Gratuite pour administrateurs et bénévoles |
|---|-----------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|

| | | | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------|
| N° 13.3 | Droit social Les congés payés et les jours fériés | 1 jour | 12 mars 2024 |
| | | | |

Intervenant : Mathieu RICHARD
 Conseiller technique en droit social/RH

Coût : 295 euros

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines
 Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.
 Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.
 Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
 Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :
 Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Identifier le régime applicable des différents jours fériés
- Calculer les droits à congés payés des salariés
- Respecter la législation en matière de prise des congés payés

Programme

I – Les jours fériés

- Les jours fériés ordinaires
- Le 1er mai
- Les ponts

II – L'acquisition des congés payés :

- Définition des congés payés et distinction avec les autres congés
- Périodes prises en compte pour le calcul des congés payés
- Évènements pouvant affecter les congés payés

III – La prise des congés payés :

- Période de prise des congés payés
- Organisation des départs en congé
- Obligation de prendre des congés
- Décompte des congés payés
- Fractionnement des congés payés

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| N°32 Pilotage et gouvernance associative Valoriser et évaluer l'utilité sociale de vos projets (associatifs, d'établissements et de services) : une démarche indispensable. | 1 jour (7h) | 14 mars 2024 (9h30 à 12h et de 14h à 16h30) et 15 mars 2024 (14h à 16h) |
| | | |

Intervenant : **Véronique Dor-Pessel**, sociologue du Travail, formatrice en organisations sociales et médico-sociales de l'ESS

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Binômes Président-Directeur, Administrateurs, Directeurs, Responsables projet Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes
Aucun pré-requis pour cette formation.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports didactiques, d'échanges collectifs et d'exercices pratiques en sous-groupe et en individuel. La formation s'appuie sur les projets dont les participants voudront bien se munir.
Support PPT transmis aux participants avant la formation

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis et de l'action de formation
Evaluation de l'action de formation par questionnaire en fin de formation

Effectif minimum : 6 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Teams

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les éléments du contexte actuel dans lequel évolue les associations (Europe, décentralisation, appels à projet, Economie Sociale et Solidaire...)
- Dresser un état des lieux sur la conduite des projets et intégrer la notion d'utilité sociale pour leur actualisation
- Disposer d'une méthodologie et des outils pour l'actualisation des projets d'établissement et de service, dont la légitimité repose en grande partie sur leur utilité sociale
- Identifier dans les projets et dans les pratiques ce qui relève de l'innovation sociale, 1 des marqueurs de l'utilité sociale et construire et évaluer des projets dans ce sens
- Identifier les sources de financements dédiés à l'innovation sociale

Programme

1. Les enjeux de la démarche démontrant l'utilité sociale

- Enjeux européens, nationaux et locaux
- Une reconnaissance des interventions spécifiques du secteur

2. L'utilité sociale des projets des associations sanitaires et sociale

- S'approprier la notion d'utilité sociale
- Se servir de l'utilité sociale pour enrichir et faire évoluer les projets associatifs, d'établissement et service et d'activités
- Comment et pourquoi mettre en avant son utilité sociale auprès de ses partenaires

3. Les outils méthodologiques de valorisation de l'utilité sociale

- Disposer d'indicateurs pour l'évaluation

4. L'innovation sociale pour répondre aux enjeux du secteur

- Savoir la caractériser dans ses différentes dimensions : le fonctionnement associatif, les projets existants ou à développer, les pratiques professionnelles, les nouvelles approches de la personne, les nouveaux modes d'accompagnement.

| | | | |
|--------------------------|------------------------------------------------------------|---------------|---------------------|
| N° 13.4 | Droit social La santé-sécurité au travail | 1 jour | 26 mars 2024 |
| | | | |

Intervenant : Mathieu RICHARD
 Conseiller technique en droit social/RH

Coût : 295 euros

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines
 Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.
 Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.
 Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
 Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :
 Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Mesurer l'étendue de la responsabilité de l'employeur
- Respecter les obligations légales en matière de prévention des risques
- Gérer une inaptitude au travail
- Connaître les acteurs de la santé au travail

Programme

I – Les obligations de l'employeur :

- Les locaux ou le lieu de travail
- Les affichages obligatoires
- La visite médicale
- Définition et contours de l'obligation de sécurité
- Responsabilité de l'employeur et délégation de pouvoir

II – La prévention des risques professionnels :

- Les risques professionnels : RPS, TMS, pénibilité, ...
- Les actions de prévention des risques
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- L'association des salariés : formation des salariés, désignation d'un référent, CSE et CSSCT, ...
- Droit d'alerte et droit de retrait

III – L'accident du travail et la maladie professionnelle :

- Définition et contours de l'accident du travail
- Procédure à respecter par l'employeur
- Retour du salarié dans l'entreprise
- Inaptitude du salarié

IV – Les acteurs de la santé au travail

- Les acteurs interne : référent, CSE/CSSCT, syndicats, ...
- Les acteurs externes : médecine du travail, inspection du travail, CARSAT

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------|
| <p>N°31 Pilotage et gouvernance associative</p> <p>Découvrir le secteur social et médico-social : connaître les bases d'une organisation au service des personnes vulnérables</p> | 1 jour | 28 mars 2024 |
| | | |

Intervenant : Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directions et cadres intermédiaires

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA. Apports théoriques et échanges entre les participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : quiz oral d'évaluation des connaissances acquises
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation est de permettre aux directions et cadres intermédiaires impliqués dans la gouvernance associative d'appréhender les spécificités du secteurs social et médico-social et de se repérer dans les évolutions des politiques publiques du secteur.

Programme

Introduction : Les caractéristiques historiques du secteur social et médico-social depuis 1975 & les problématiques actuelles

1. L'action sociale en France : les données clé

2. L'action sociale aujourd'hui ; principales caractéristiques et mutations en cours

- L'action sociale et médico-sociale en France
- Une loi cadre : la loi du 2 janvier 2002
- Le secteur social et médico-social couvert par la loi 2002-2
- Une mutation du secteur social et médico-social au service de la citoyenneté ?

3. Organisations institutionnelles et instances de concertation

- L'organisation de l'État
- La CNSA
- Les ARS
- Les instances de concertation territoriales
- De l'ANESM à la HAS; l'ANAP...

| | | | |
|------------|--------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|
| N° 25.1 | Ressources humaines et management | 2 jours | 8 et 9 |
| | Manager une équipe : fondamentaux et bonnes pratiques | | avril 2024 9h-12h30 / 13h30-17h |

Intervenant : Olivier RABILLOUD, Consultant - Formateur en organisation, management, dynamiques d'équipe, et stratégie

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Chefs de service, toute personne en situation de management, d'animation d'équipe nouvelle ou ancienne.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Alliance de théorie et d'analyse de situations de travail

Le déroulé sera adapté et affiné lors du recueil des attentes des participants. Les thèmes abordés seront précisés avec les stagiaires en fonction des besoins individuels et collectifs.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Questionnaire et/ou cas pratique

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Clarifier et développer la notion de management dans un poste à responsabilité en cohérence avec les objectifs de l'établissement
- Optimiser ses ressources pour gérer une équipe et développer l'implication des collaborateurs
- Développer des relations de qualité

Programme

- La notion de management, la question de la fonction, des rôles et responsabilités,
- Les différentes missions, la posture et le style managérial
- Un rôle clé : l'accompagnement au changement
- La pratique de la délégation
- La conduite des réunions, des entretiens
- L'exercice de l'autorité hiérarchique

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">Ressources humaines et management</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">N°24</p> <p style="font-size: 18px; font-weight: bold;">Prévenir tensions et conflits au sein d'une équipe</p> | <p>2 jours</p> | <p>11 et 12 avril 2024 9h-12h30 / 13h30-17h</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------|

Intervenant : Isabelle REGNAULT,
Coach et intervenante au sein du réseau UNIOPSS-URIOPSS

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Chefs de service, coordinateurs.
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel
- Alternance d'apports théoriques et d'apports de situation et exercices
- Support pédagogique
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Cas pratique
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum :10 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le mécanisme du conflit
- Identifier ses émotions et ses comportements sous stress
- Réguler ses émotions et développer sa résilience
- Apprendre à adapter ses comportements face à une situation d'agressivité, de colère ou de conflit
- S'exprimer de façon constructible et recevable pour résoudre les conflits

Programme

- **Les enjeux lors du conflit**
 - Typologie des conflits
 - Diagnostic du conflit
 - Identifier les besoins des parties prenantes

- **Le mécanisme des émotions et la gestion du stress**
 - Chez l'autre / pour soi
 - Développer sa conscience émotionnelle
 - Identifier ses ressources / nourrir ses besoins psychologiques

- **Adapter son comportement et sa communication**
 - Communication non violente et assertivité
 - La posture physique, langage non verbal
 - Intention et objectif lors de la résolution de conflit

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
45016 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02.38.62.34.39
Fax : 02.38.81.29.72
Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Numéro d'adhérent : CC

Nom de la structure :

Adresse : Ville :
..... Code Postal:Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**
.....Mail du Responsable : **(obligatoire)**.....
.....**Stagiaire(s) :**

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :
.....**Inscription au stage :**

N° Intitulé

Date(s) Coût X nombre de personne(s)

Coût total = €

Règlement : par virement ou à nous adresser par la poste avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ? _____

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)
..... Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS**Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre**

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement, à l'adresse suivante : uriopss@uriopss-centre.fr
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

Comité départemental de protection de l'enfance

Trois départements expérimentateurs en région Centre-Val de Loire

Le décret (Décret n°2023207 du 28 mars 2023) fixe la liste des départements qui feront pendant 5 ans l'expérimentation des comités départementaux de protection de l'enfance, sur la base du volontariat. Ils sont au nombre de 10 : **Bouches-du-Rhône ; Cher ; Drôme ; Eure-et-Loir ; Loiret ; Maine-et-Loire ; Nord ; Pas-de-Calais ; Pyrénées-Atlantiques ; Somme**. Parmi ceux-ci, 3 départements sur les 6 composant la région Centre-Val de Loire, se sont portés volontaires pour effectuer cette expérimentation. Ce sont le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret. Au regard de cette forte mobilisation nous vous proposons un point sur ces Comités départementaux de la protection de l'enfance.

Qu'est-ce que le Comité départemental de protection de l'enfance ?

Le décret d'application du 30 décembre 2022 (Décret n° 2022-1730) décrit la composition et les missions de cette nouvelle instance de la protection de l'enfance.

Quelle est sa composition ?

Par principe, les comités départementaux sont co-présidés par le Président du conseil départemental et le préfet de département. Le procureur de la République est vice-président de cette instance.

Outre ces personnalités, le décret précise, dans son article 2, que le comité départemental de protection de l'enfance se compose des conseils départementaux, des services déconcentrés de l'Etat concourant à la protection de l'enfance, de l'autorité Judiciaire, des organismes de Sécurité Sociale ainsi que des associations du champ de la protection de l'enfance.

L'article 4 dispose que « Le comité se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an en formation plénière sur convocation de l'un de ses présidents » (article 4). Lorsqu'il se réunit en formation restreinte, doivent être présents :

- un représentant de l'autorité judiciaire,
- un représentant de l'ARS,
- des représentants des services du conseil départemental (services de l'ASE, ODPE, PMI),
- des représentants des services départementaux de l'Etat (PJJ, EN, DDEETS, DDSP, gendarmerie).

L'article 37 de la loi (n° 2022-140) du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose qu'à « titre expérimental et pour une durée de cinq ans, les départements volontaires instituent un comité départemental pour la protection de l'enfance ». Le décret d'application du 30 décembre 2022 (Décret n° 2022-1730) est venu fixer la composition et le fonctionnement de ces Comités départementaux de protection de l'enfance.

Lorsque le Comité est réuni en formation restreinte afin de rendre une décision sur une situation individuelle, doivent être convoqués ces institutions mais aussi les représentants des institutions suivantes :

- MDPH, de la CAF, de la CPAM,
- organismes gestionnaires d'établissements et services de l'ASE
- professionnels de la protection de l'enfance



Comité départemental de protection de l'enfance d'Eure-et-Loir , 13 juillet 2023

Quelle est sa mission ?

L'article 4 du Décret du 30 décembre dispose que « *Le comité départemental pour la protection de l'enfance est une instance stratégique de coordination et de décision* ». Les comités ont pour principale mission d'assurer la coordination interinstitutionnelle en matière de protection de l'enfance sur un territoire donné et améliorer la gouvernance territoriale. Cette composition doit également permettre de décider collectivement des politiques publiques de l'enfance sur certains sujets (enfants en danger, enfants vulnérables, décision des innovations à entreprendre afin d'améliorer la politique de protection de l'enfance, suivre les expérimentations en cours etc.).

Le comité peut se réunir, à titre subsidiaire, pour se prononcer sur des cas individuels complexes. En effet « *dans les territoires où il n'existe pas de commissions traitant des situations complexes, le comité se réunit en formation restreinte pour coordonner les actions menées* » pour la prise en charge du jeune (jusqu'à 21 ans) lorsque sa situation « *se caractérise par une particulière complexité, ou pour apporter une réponse coordonnée à un dysfonctionnement grave* ». Il n'interviendra qu'en l'absence d'une commission traitant déjà de ces difficultés spécifiques. Dans ce cas, il doit mobiliser les ressources nécessaires au sein des services de l'Etat, du département et des associations pour répondre aux besoins de l'enfant.

Quelles articulations avec les instances existantes ?

Dans un rapport d'information de la Commission des affaires sociales du Sénat, les Sénateurs Catherine Deroche et Bernard Bonne mentionnent les éléments pouvant « garantir la réussite de l'expérimentation et envisager, à terme, après évaluation, une généralisation pour cette nouvelle instance ». Il s'agit tout d'abord d'« éviter toute redondance et perte de temps » avec les autres instances existantes, notamment l'ODPE, la commission des situations complexes ou encore la cellule des informations préoccupantes. Il est conçu en complémentarité de l'observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE). Il pourra en effet s'appuyer sur lui en matière de données et d'analyses et de propositions produites notamment dans le cadre du suivi du schéma départemental de protection de l'enfance.

De même, la garantie d'un bon fonctionnement de cet ODPE repose sur l'investissement des services de l'Etat dans le département. Par conséquent, « il conviendra à l'autorité judiciaire, ainsi qu'à tous les services concernés de l'État, de se plier à l'exercice [de ce travail collectif] sous risque de voir les comités perdre de leur intérêt ».

Quelles avancées dans l'installation des CDPE en région ?

Le CDPE du Cher (18)

Le département du Cher a lancé son Comité départemental de protection de l'enfance, en présence de Madame Caubel, le 15 décembre 2023. La venue de la Secrétaire d'Etat a été l'occasion de communiquer sur les difficultés rencontrées par les services de protection de l'enfance dans le département. A cette occasion, le Président du Conseil départemental, Jacques Fleury, a pu s'exprimer sur des problématiques qui sont communes à l'ensemble des départements de la région : manque de places d'accueil, manque de personnels, manque de moyens financiers, difficultés de recrutement. Au regard de ces éléments, la visite de la Secrétaire d'Etat dans le cadre de l'installation des CDPE est perçue comme une opportunité de bénéficier de « *moyens supplémentaires et des financements pour mettre en place de nouvelles actions* ».

Le CDPE d'Eure-et-Loir (28)

L'un des premiers Comités à être installé, le 13 juillet 2023, en présence de la secrétaire d'Etat chargée de la protection de l'enfance, Charlotte Caubel. Plusieurs enjeux avaient pu être identifiés en amont :

- Trouver des solutions pour réduire les délais de placement et diversification de l'offre éducative (développer les AED, dispositifs permettant d'individualiser les accompagnements etc.) ;
- Difficulté de recrutement des assistants familiaux, pénurie de médecins dans le département et manque de psychiatres ;
- Renforcer les structures et les personnels notamment pour répondre aux besoins des enfants souffrant de troubles pluriels ;
- Travailler sur l'accompagnement des jeunes majeurs pour éviter les ruptures et construire son parcours.

Au regard de ces éléments, plusieurs thématiques seront travaillées au cours de l'année 2024 :

- Lutter contre les violences intrafamiliales, la pédo-criminalité, la prostitution des jeunes ;
- Développer l'axe santé dans la prise en charge des enfants confiés ;
- Les métiers en tensions et les solutions palliatives ;
- Faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes à l'approche de la majorité ;
- Adopter les statuts juridiques aux besoins de l'enfance (pupilles, MNA, délaissement parental).

Madame CAUBEL avait incité les acteurs du département qui ont « l'habitude de travailler ensemble » d'intervenir de manière "encore plus coordonnée". L'Education nationale, l'autorité judiciaire, l'ARS, la CAF ainsi que les acteurs associatifs, s'étaient alors engagés à "construire ensemble au sein de ce Comité".

LE CDPE du Loiret (45)

Le Loiret est l'un des premiers départements à mettre en place le CDPE. Il s'est tenu pour la première fois le 1^{er} juin 2023. Une seconde réunion d'installation et de présentation a eu lieu le 11 janvier, présidée par la Préfète du département, Mme Sophie Brocas, et Monsieur le Président du Conseil départemental, M. Marc Gaudet. Etaient également réunis l'ensemble des services et institutions mentionnés par le décret du 30 décembre (service de l'ASE, l'ARS, la PJJ, la CAF, la DDETS, le Substitut du procureur, la MSA, la MPF (maison de la protection des familles), le Commissariat d'Orléans, la PMI, l'Education Nationale). L'Adepape-L'envolée 45 et l'URIOPSS Centre représentaient le secteur associatif. Au cours de la réunion, la présidente du Comité a indiqué l'importance de « travailler à la mobilisation et à la coordination des différents services de l'Etat, des collectivités et des opérateurs ». Elle souhaite la mise en place rapide de réponses adaptées, y compris médico-sociales. La prochaine réunion de ce comité pourrait avoir lieu en juin ou juillet.

En conclusion, les Comités départementaux de protection de l'enfance ont la lourde charge de trouver les réponses adéquates pour favoriser la coordination des acteurs et des politiques publiques en matière de protection de l'enfance, tous deux essentiels dans la construction d'un parcours harmonieux du jeune. Plusieurs conditions doivent cependant être remplies pour que l'expérimentation puisse véritablement porter ses fruits :

- Que les membres du CDPE placent la protection de l'enfance « au plus haut niveau de leurs priorités »,
- Que les décisions soient cohérentes et lisibles,
- Que les acteurs intervenant en la matière puissent disposer des moyens financiers et humains pour investir les décisions qui seront prises au sein de ces comités et remplir leur mission de prévention et de protection de l'enfance.



Comité départemental de protection de l'enfance du Loiret du 11 janvier 2024

ALERTE

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)

Paris, le 26 février 2024

Communiqué de presse

Les pauvres, premières victimes de l'austérité

Alors que l'économie marque un ralentissement et que le chômage stagne, le gouvernement a décidé 10 milliards d'euros de coupes budgétaires. Selon la répartition publiée hier au Journal officiel, les ménages modestes vont être les principaux contributeurs au regard des annulations de crédits :

- 1,1 milliard d'euros sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement des mutations économiques
- 1 milliard d'euros sur l'aide à la rénovation MaPrimeRénov
- 307 millions d'euros sur les solidarités, insertion et égalité des chances
- 300 millions d'euros sur les allocations logement
- 129 millions d'euros pour la jeunesse et la vie associative
- 50 millions d'euros sur l'aide médicale d'État (AME)
- 49 millions d'euros pour la politique de la ville

Par ailleurs, la solidarité internationale est fortement entamée avec l'annulation de 742 millions d'euros d'aide publique au développement.

Cette trajectoire de réduction de la dépense publique, couplée avec la réforme du RSA et la suppression de l'allocation spécifique de solidarité, est très inquiétante et les plus pauvres sont à nouveau mis sous pression alors que les coûts alimentaires et de l'énergie pèsent considérablement sur ces personnes.

Une France qui est forte est bien celle qui donne une place à chacune et chacun pour une égale dignité de toutes et tous.

Nous demandons à rencontrer en urgence le Premier ministre et la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités pour que soient mises en place des réponses adaptées à la situation sociale.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr

Les dispositions de la loi de Financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024

La LFSS pour 2024 publiée au journal officiel le 27 décembre 2023 ne comporte pas de grande réforme même si l'objectif global des dépenses (OGD) du champ médico-social marque une progression de **4%**.

En effet, il s'agit plutôt de poursuivre et renforcer la politique de soutien à l'autonomie avec notamment la mise en œuvre des mesures de la Conférence Nationale du Handicap 2023 (CNH 2023)

Nous pouvons néanmoins retenir pour la branche autonomie les dispositions suivantes :

- EHPAD : fusion des sections soins et dépendance / création de 6 000 postes et actualisation de la coupe Pathos.

Cette mesure était préconisée par la Cour des Comptes puis inscrite dans le rapport sur le reste à charge en Ehpad de Mme la députée Christine Pirès Beaune (juillet 2023). A compter du 1^{er} janvier 2025 (décret à paraître), il est proposé aux départements volontaires (20 maximum) d'expérimenter sur quatre ans la fusion des sections soins et dépendance. Cette fusion impliquera un transfert financier des départements à l'État.

Même si ces mesures peuvent avoir des incidences majeures pour les établissements accompagnant des personnes âgées, une loi plus structurante reste nécessaire pour le grand âge. Dans ce cadre, le Projet de loi Bien Vieillir est actuellement en discussion. Le réseau Uniopss/Uriopss représente ses adhérents dans le cadre de ces échanges.

- Création d'un service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.

On notera par ailleurs la création de 6 000 postes en Ehpad, l'actualisation de la coupe Pathos et la possibilité pour les infirmiers de valider les coupes Pathos et Aggir dans tous les Ehpad.

La création de ces nouveaux services été annoncée dans le cadre de la Conférence nationale du handicap (CNH 2023). L'objectif est d'identifier et accompagner le plus tôt possible les troubles de santé et handicaps dont peuvent souffrir les jeunes enfants. Le dispositif doit être précisé par décret pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

- Mesure de soutien aux aidants : le droit rechargeable à l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) et prolongation de l'expérimentation du relayage jusqu'au 31/12/2024.

Réforme Service Autonomie à Domicile

Où en sommes-nous en région ?

Une réforme qui se veut ambitieuse

Depuis 2022, le Gouvernement met en place une réforme de grande ampleur de l'organisation et du financement des services à domicile, notamment avec une restructuration de l'offre par la création des Services Autonomie à Domicile (SAD).

Ainsi, le secteur du domicile souhaite opérer dans les prochains mois un rapprochement des services existants (SAAD, SSIAD et SPA-SAD) pour former une catégorie unique de services, les SAD. Définis par un cahier des charges, ils auront pour ambition de faciliter la coordination des structures d'aide et de soins. Pour cela, les bénéficiaires disposeront d'un unique interlocuteur, le SAD, qui sera chargé d'organiser la réponse à leurs besoins d'aide et de soins. Les services autonomie seront ainsi une porte d'entrée unique pour les usagers. La date limite pour la mise en conformité selon le cahier des charges des SAD est fixée au 30 juin 2025.

Alors que nous sommes désormais à moins de 18 mois de cette échéance, les acteurs s'organisent pour imaginer quels seront les SAD de demain. Depuis septembre, l'Agence Régionale de Santé et les Conseils Départementaux sont à la manœuvre pour appuyer la préfiguration des SAD et répondre aux nombreux questionnements des acteurs devant opérer les rapprochements tant attendus.

Des questionnements communs À tous les acteurs

Le 25 janvier 2024 s'est déroulé en présence de l'ARS, des Conseils départementaux et des fédérations le deuxième comité de pilotage régional de cette réforme des SAD, qui visait à faire un point d'étape sur l'avancée des travaux dans chaque département.

L'ensemble des prises de paroles de ce COPIL a permis de mettre en exergue une convergence des questionnements de l'ensemble des acteurs.

On note ainsi une très forte attente de la publication des travaux réalisés par l'ANAP, sur les coopérations possibles pour répondre à l'entité juridique unique évoquée par le cahier des charges. Ces travaux, déjà attendus pour la fin décembre, ne seront finalement plus espérés avant plusieurs semaines, rendant difficile l'avancée des travaux dans les départements.

Un autre point saillant des questionnements tourne autour d'un accompagnement juridique possible, avec possiblement l'octroi de crédits d'ingénierie. La réponse cette fois-ci n'est pas uniforme, tous les départements de la région n'ayant pas candidatés à l'AMI de la CNSA permettant l'octroi de crédits en ce sens, en l'occurrence l'Indre et le Loiret.

Sur la question des superpositions de territoires d'interventions pour les SSIAD, l'ARS indique qu'elle pourra revoir le zonage.

Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code

Le libre-choix du patient, tant sur la prestation aide ou la prestation soins est également pointé du doigt. L'ARS attendra un retour officiel de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), mais la lecture de la foire aux questions mise en place par le ministère permet déjà de dégager des éléments de réponse : Sur la prestation soins, ce libre-choix sera maintenu puisqu'un patient pourra faire le choix de s'adresser à un infirmier libéral. Sur la prestation aide, il est précisé qu'une personne soignée par un SAD mixte pourra être aidé pour les gestes essentiels de la vie quotidienne par un professionnel de son choix soit par le SAD mixte soit par un SAD aide.

D'autres questions restent en suspens, notamment sur les GCSMS, l'application des conventions collectives par rapport à une entité morale unique, ou encore les problématiques de statut des structures devant opérer les rapprochements.

Des avancées hétérogènes sur les territoires

Si l'ensemble des départements de la région a amorcé une réflexion en territoire sur cette réforme, tous n'avancent pas à la même vitesse ni suivant la même méthodologie.

Dans le Cher, les travaux sont bien engagés. L'ARS et le Conseil département ont planifiés des réunions par territoire sur 4 zones géographiques courant mars-avril 2024. Il y a des avancées en termes de rapprochements mais les acteurs sont encore loin de l'étape d'entité juridique unique.

Dans l'Eure-et-Loir, l'ARS a indiqué ne pas avoir beaucoup avancé sur le sujet, faute à l'absence de publication des travaux de l'ANAP. Souhaite en effet pouvoir disposer de ces travaux pour pouvoir appuyer les acteurs sur les questions juridiques. Une réunion avec l'ensemble des acteurs se projette d'ici au 15 mars.

Dans l'Indre, après plusieurs réunions avec l'ensemble des acteurs a été fait le choix de faire appel à un cabinet consultant pour ac-

compagner la démarche. Plusieurs entretiens ont d'ores et déjà eu lieu avec les acteurs pour identifier leurs statuts, comprendre leurs inquiétudes, leurs difficultés, etc. Le 22 février 2024 se tiendra une réunion en présence du cabinet, afin qu'il expose ses premières conclusions, les différents scénarios identifiés et lancent de nouveaux groupes de travail.

Dans l'Indre et Loire, un travail de concert a été entrepris entre l'ARS et le Conseil départemental. Après un lancement de questionnaire auprès des SSIAD pour jauger leur appréhension de la réforme, une rencontre a été organisée le 29 novembre 2023. Pour ce qui concerne les SAAD, l'ARS et le Conseil départemental ont fait le choix de rencontrer dans un premier temps les deux SAAD habilités à l'aide sociale qui disposent d'une autorisation départementale, avant de rencontrer l'ensemble des SAAD. Une prochaine réunion avec l'ensemble des acteurs est prévue le 14 février.

Dans le Loir-et-Cher, les travaux ont débuté par des groupes de travail en territoire. Deux ont d'ores et déjà eu lieu, le 3ème aura lieu le 20 février 2024. Le département a été retenu sur l'AMI de la CNSA, ce qui va offrir la possibilité de faire appel à un prestataire ou avoir de la ressource humaine pour accompagner les structures dans le cadre de l'axe 2 de cet AMI Pour la transformation des services d'aide à domicile en « service autonomie à domicile ».

Dans le Loiret, l'ARS et le Conseil départemental ont également entrepris une démarche conjointe, qui d'un point de vue chronologique a commencé au dernier semestre 2023 avec une réunion avec l'ensemble des parties prenantes. S'en est suivi des réunions en territoire avec les mêmes parties prenantes pour identifier des considérations plus territoriales. Le 25 janvier dernier, l'ARS et le Conseil départemental ont procédé à l'installation d'un comité de pilotage départemental, en présence des représentants des fédérations.

Le débat autour des SAD relancé par les sénateurs

Au cours des travaux parlementaires autour de la Proposition de loi portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie, le Sénat a adopté le 31 janvier dernier un amendement rendant « facultative » la réforme des services d'aide à domicile (SAD) initiée par la loi de financement de la sécurité sociale 2022. L'adoption de cet amendement vient impacter l'ensemble des travaux menés depuis deux ans ainsi que le cahier des charges des SAD.

Le caractère optionnel de la réforme n'est toutefois pas définitif, la proposition de loi devant encore être étudiée le 12 mars 2024 en commission mixte paritaire. Le réseau Uniopss-Uriopss suit attentivement ces travaux et se tient aux côtés des associations pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette réforme, quelle que soit la forme qu'elle prendra.

Déploiement d'un dispositif visant à réduire les interventions à caractères « répétitifs » des sapeurs-pompiers

Le Dispositif d'Appui à la Coordination du Cher a démarré son activité en 2021, c'est un guichet à destination des professionnels tous secteurs confondus qui rencontrent une difficulté dans le parcours de santé de la population du Cher.

L'équipe du DAC apporte un appui aux professionnels de différentes façons :

- Informer sur les ressources médicales, sociales, médico-sociales disponibles sur notre territoire
- Orienter des professionnels vers les bonnes ressources du territoire en fonction de la difficulté identifiée
- Coordonner le parcours d'un usager au parcours de santé complexe

Appuyer les professionnels dans la structuration de parcours de santé et observer les ruptures de parcours.

Dans sa mission de structuration des parcours de santé, le DAC du Cher déploie plusieurs projets. En 2023 le DAC s'est inscrit dans un partenariat avec le SDIS et le CD18 visant à réduire les interventions à caractères « répétitifs » des sapeurs-pompiers.



**Dispositif d'appui
à la coordination**
Cher



Les sapeurs-pompiers interviennent régulièrement au domicile de personnes en situation sociale ou médico-sociale difficile. Ces interventions, dites à caractère médico-social, sont réalisées par les sapeurs-pompiers au contact d'un public dit « fragile » n'entraînant aucun acte de technique de secourisme à part la réalisation du bilan. Ainsi, la réponse apportée par le SDIS face à ces interventions se fait au détriment de la couverture opérationnelle dédiée pour le secours d'urgence.

L'objectif principal du partenariat SDIS / DAC 18 / Conseil départemental (CD) est de permettre un meilleur repérage de ces personnes fragiles, de leur proposer un accompagnement adapté à leurs besoins et favorisant leur maintien à domicile. L'objectif secondaire est l'atténuation de la sollicitation des sapeurs-pompiers pour ces interventions non urgentes.

Pour atteindre ces objectifs, le SDIS, le DAC et le CD ont imaginé un processus de recueil des informations simplifié pour les sapeurs-pompiers.

Au moyen de tablettes numériques sur lesquelles ils réalisent leurs bilans d'interventions, les sapeurs-pompiers peuvent alors renseigner un formulaire visant au repérage par le DAC et le CD des situations complexes présentant un caractère récurrent. Un courrier est immédiatement remis à la personne secourue, pour l'informer de la transmission de ses données personnelles au DAC et au CD.

Le formulaire renseigné par les sapeurs-pompiers est ensuite transmis via une plateforme sécurisée au DAC et au CD, qui étudient ensemble une fois par mois les situations repérées. Une répartition des situations entre le DAC et les équipes du CD est ensuite opérée, avant la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins de la personne.

Le DAC du Cher a ainsi accompagné 24 personnes depuis mars 2023 dans le cadre de ce partenariat.

Nos coordonnées : 02 18 81 05 00 Du lundi au vendredi de 9h à 17h

dac18@appuisanteberry.fr



Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)

Mercredi 17 janvier s'est tenue à l'ARS Centre-Val de Loire la 1^{ère} réunion du comité de pilotage régional PRIAC Centre-Val de Loire, en présence de représentants de l'ARS Centre-Val de Loire, des délégations départementales, des conseils départementaux, des fédérations et des représentants des usagers.

Qu'est-ce que le PRIAC ?

Instauré depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) est un outil de programmation financière des établissements et services du secteur médico-social qui accueillent des personnes âgées ou des personnes handicapées et qui sont financés par l'Assurance Maladie et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Arrêté par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) puis actualisé chaque année, il dresse pour une période de cinq ans les priorités régionales de créations, extensions ou transformations d'établissements et services médico-sociaux, au bénéfice des objectifs déclinés dans le Projet Régional de Santé (PRS).

Un nouveau PRIAC en région

Alors que la région Centre-Val de Loire ne disposait plus de PRIAC depuis 2022, de nombreux acteurs à l'instar de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) ont sollicité le retour de cet outil de programmation.

Un 1^{er} comité de pilotage a ainsi été organisé à Orléans le 17 janvier 2024, afin de définir un nouveau PRIAC dont les premiers crédits seront disponibles en 2025.

Des moyens alloués à hauteur de 77 millions d'euros

Mme De Bort, directrice générale de l'ARS, a précisé lors de ce 1^{er} comité de pilotage les moyens alloués, à hauteur de 77 millions d'euros, « *qui constituent un effort sans précédent mais qui, à la lumière des enjeux, restent encore trop peu* » selon ses propres mots.

La projection de mobilisation de crédits présentée par l'ARS lors de ce comité de pilotage concerne différentes sources de financement. Tout d'abord, 45,85 millions seront issus de la stratégie de mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale 2024 – 2030. Le reste de la projection de crédits est issue de nouveaux crédits et de reliquats de plans nationaux (Plan Maladies Neurodégénératives, Stratégie Aidants, etc.) ou bien de fonds propres de l'ARS.

L'ARS, en parallèle de l'annonce de ces crédits, fait également état d'un fléchage prévisionnel (23 millions d'euros pour les SSIAD, 8 millions d'euros pour les CRT, etc.). Il est néanmoins important pour les acteurs médico-sociaux de raisonner en fonction des besoins identifiés et de ne pas se limiter aux fléchages annoncés pour réussir cet exercice de priorisation à l'échelle de leur territoire.

Priorités populationnelles et Universalisme proportionné

Dans le cadre de cet exercice de priorisation, l'ARS a identifié quelques priorités populationnelles. Ainsi, les projets attendus par l'ARS devront essentiellement concerner :

- Enfants à double vulnérabilité (handicap + ASE)
- Jeunes adultes en Amendements Creton
- Personnes handicapées vieillissantes (PHV)
- Grande dépendance

De la même façon, l'ARS sera vigilante à deux orientations majeures :

- Un rééquilibrage inter et infra-départemental des moyens alloués
- L'universalisme proportionné, reconnu dans le Projet Régional de Santé, pour réduire les inégalités territoriales de santé



Un semestre pour identifier les premières priorités

Afin d'établir ce PRIAC, l'ARS souhaite en premier lieu que des diagnostics territoriaux départementaux soient réalisés selon une trame commune avec des indicateurs. Les directions départementales de l'ARS et Conseils départementaux sont invités à étudier rapidement les éléments qui ont été transmis par l'ARS (portraits départementaux par la CNSA, etc.) à l'issue du comité de pilotage pour définir les indicateurs pertinents.

Pour appeler les premiers crédits 2025, l'ARS devra rendre compte des premiers éléments de priorisation fin juin 2024. Ces délais contraints amèneront l'ARS à privilégier la 1^{ère} année des projets hors procédure AAP, avec des services existants ou des projets qui peuvent être mis en œuvre très rapidement. Le comité de pilotage se réunira d'ici cette date limite selon le calendrier de travail suivant :

| | |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17 janvier 2024 | 1 ^{ère} réunion du comité de pilotage |
| 6 mai 2024 | Date limite de remise des diagnostics territoriaux départementaux à l'ARS Centre-Val de Loire |
| 21 mai 2024 | 2 ^{ème} réunion du comité de pilotage pour présenter les diagnostics territoriaux réalisés |
| Mai - juin | Élaboration d'une synthèse régionale par l'ARS Centre-Val de Loire |
| Mai - juin | Premier arbitrage par DG ARS |
| 25 juin 2024 | 3 ^{ème} réunion du comité de pilotage : Échange sur les arbitrages envisagés |
| Mi-octobre | Validation (instances) et publication |

Afin d'établir ce PRIAC, l'ARS souhaite en premier lieu que des diagnostics territoriaux départementaux soient réalisés selon une trame commune avec des indicateurs. Les directions départementales de l'ARS et Conseils départementaux sont invités à étudier rapidement les éléments qui ont été transmis par l'ARS (portraits départementaux par la CNSA, etc.) à l'issue du comité de pilotage pour définir les indicateurs pertinents.

Appel à mobilisation des adhérents de l'URIOPSS Centre

Afin de pouvoir contribuer pleinement à cet exercice de priorisation au plus près des réalités des territoires et soutenir des projets dans le cadre du comité de pilotage PRIAC, l'URIOPSS Centre souhaite pouvoir identifier les besoins et les projets que vous souhaiteriez développer, qui pourraient s'intégrer dans cette programmation.

Nous vous invitons à nous faire connaître vos besoins, projets, idées en répondant au **formulaire en ligne** disponible ci-après.

Formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/5aSpPvzUGs>



UNION RÉGIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 13/04/2023

| Collège Associations | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Madame Léa ACHAUD | APF France Handicap |
| Monsieur Olivier BASIRE | Mutualité Française Centre-Val de Loire |
| Monsieur Steven BEUREL | Enfance et Pluriel |
| Madame Patricia DESCHAMPS | AIDAPHI |
| Monsieur Jean-Claude DION | APHL 45 |
| Monsieur Gilles GAILLARD | PEP 45 |
| Monsieur Christophe GASPARD | ARDEQAF |
| | ADAPEI 36 |
| Monsieur Jean-François MEZIERES | Croix Rouge Française |
| Madame Catherine MIQUEL | AEFH |
| Madame Nadia PETAT | ADPEP 18 |
| Monsieur Sébastien ROBLIQUE | CISPEO |
| Monsieur David SOUCHET | Fédération des acteurs de la solidarité |
| Monsieur Éric TOURNET | AGEVIE |
| Monsieur Denis TURPIN | Association Addictions France |
| Madame Anthéa VILLIN | ADMR Centre |
| Monsieur Thierry WITTNER | APAJH 41 |
| Monsieur Augustin ZELTZ | Fondation APPRENTIS AUTEUIL |
| Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint) | |
| Monsieur Philippe SAUNE | GEDHIF |
| Monsieur Philippe DEBROYE | UGECAM |
| Monsieur Yoan SCOUARNEC | Fondation ANAIS |
| Monsieur Clément AMOURIQ | ACOGEMAS |
| Madame Alexandra BOTTON | ASMAD |
| Monsieur Pascal OREAL | ASSAD HAD / UNA Centre |
| Madame Sophie MOREAU FOUQUET | Association La Source |
| Monsieur Loïc TYTGAT | APHP |
| Madame Geneviève CETAIRE | ACESM |
| Monsieur Jean BONNET | APHL |
| Monsieur Jean-Marc DAIGRIER | AFPAL Les Cèdres |
| Personnes qualifiées | |
| Madame Claire BOTTE | |
| Monsieur Jean-Michel DELAVEAU | |
| Monsieur Marcel HARTMANN | |
| Madame Dominique LORENZI-BRY | |
| Monsieur Jean-Claude MARINAULT | |
| Monsieur Pedro NIETO | |
| Invités | |
| Monsieur Claude LAIZE | CREAI |
| Madame Marie-Paule MARTIN BLACHAIS | Présidence Commission régionale Protection de l'Enfance |
| Monsieur Alexis RIBEREAU | Président de la commission EHPA de l'URIOPSS |

Le Bureau

| | |
|------------------------|---------------------|
| Marcel HARTMANN | Président |
| Dominique LORENZI-BRY | Vice-Présidente |
| Sébastien ROBLIQUE | Vice-Président |
| Jean-Claude DION | Trésorier |
| Pedro NIETO | Trésorier adjoint |
| | Secrétaire |
| Claire BOTTE | Secrétaire adjointe |
| Jean-François MEZIERES | Membre |
| Denis TURPIN | Membre |

L'équipe

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Johan PRIOU | Directeur |
| Aude BRARD | Directrice adjointe |
| Maud BEURRIER | Conseillère technique |
| Viergeleine COMPERE | Conseillère technique |
| Marion DEGOUVE | Conseillère technique |
| Mathilde LEYLE | Conseillère technique |
| Justine MAIGNAN | Conseillère technique |
| Emmanuelle MALLET | Conseillère technique |
| Mathieu RICHARD | Conseiller technique |
| Sophie VACHER | Conseillère technique |
| Fatima LESTRADE | Comptable |
| Manon DE LIMA | Secrétaire |

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Maud BEURRIER**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS de l'Indre suivi par **Mathilde LEYLE**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Viergeleine COMPERE**

GLASS du Loiret suivi par **Aude BRARD**

CDHL, Commission départementale du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Mathilde LEYLE

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Mathilde LEYLE

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Viergeleine COMPERE et présidée par Mme Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Viergeleine COMPERE et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Viergeleine COMPERE

« **Coopération, Projets, Territoires** », animée par Maud BEURRIER et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Viergeleine COMPERE

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par **Mathieu RICHARD**

« **Responsables administratif et financier** » animé par **Johan PRIOU**

« **Systèmes d'information** » animé par **Johan PRIOU**

« **Habitats inclusifs** » animé par **Mathilde LEYLE et Aude BRARD**

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Mathilde LEYLE

Services d'aide et de soins à domicile : Mathilde LEYLE

Enfance - Familles - Jeunesse : Viergeleine COMPERE

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

Viergeleine COMPERE

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Mathilde LEYLE

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Mathilde LEYLE

Qualité, Evaluation, Certification : Mathilde LEYLE

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Maud BEURRIER

Droit Social : Mathieu RICHARD

Gestion des Ressources Humaines : Mathieu RICHARD

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Johan PRIOU

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

Aude BRARD - Marion DEGOUVE

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :

Emmanuelle MALLET
Justine MAIGNAN

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Manon DE LIMA

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF – ERTS

ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :

Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'Association ASLD (Accueil, Soutien et Lutte contre les Détreffes) recherche

Directeur d'activité secteur DNA/Logement (H/F)

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) au cabinet de recrutement Partium par mail recrutement-32963893@jobaffinity.fr

L'association T'HAND'M recherche pour son établissement Institut régional pour Jeunes Sourds « Raymond Barberot » à Amilly (45)

Orthophoniste (F/H)

CDI 0,80 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à recrutement.irjs@thandm.fr

L'association T'HAND'M recherche pour son établissement Institut régional pour Jeunes Sourds « Raymond Barberot » à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

Formateur en LSF (F/H)

CDI 1 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à recrutement.irjs@thandm.fr

L'association T'HAND'M recherche pour son établissement Institut régional pour Jeunes Sourds « Raymond Barberot » à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

Enseignant spécialisé en LSF (F/H)

CDI 0,5 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à recrutement.irjs@thandm.fr

L'association T'HAND'M recherche pour son établissement Institut régional pour Jeunes Sourds « Raymond Barberot » à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

Professeur CAPEJS Enseignant (F/H)

CDD 1 ETP Poste à pourvoir du 10/03/2024 au 29/06/2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à recrutement.irjs@thandm.fr

L'association Sésame Autisme Loiret recherche pour son EAM Le Hameau de Julien à Boigny sur Bionne (45)

Infirmier (F/H)

CDI à,50 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à Mme la Directrice EAM Le Hameau de Julien 400 Rue du Grand Bouland—45760 Boigny sur Bionne ou par email ibotheroyd@cigale-sesame.org

L'association Sésame Autisme Loiret recherche pour son EAM Le Hameau de Julien à Boigny sur Bionne (45)

Ergothérapeute (H/F)

CDI 0,50 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à Mme la Directrice EAM Le Hameau de Julien 400 Rue du Grand Bouland—45760 Boigny sur Bionne ou par email ibotheroyd@cigale-sesame.org

L'association départementale des PEP 45 recherche pour la Maison d'accueil Spécialisée Les Saulniers

Chef de service (H/F)

CDI temps complet à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 17/03/2024 à l'attention de Madame la Directrice du Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés 3 Place Avicenne—45 800 St Jean de Braye ou par mail corinne.blanco@pep45.asso.fr

L'association Sésame Autisme Loiret recherche pour son EAM Le Hameau de Julien à Boigny sur Bionne (45)

Chef de service Educatif (H/F)

1 ETP en CDI à pourvoir à partir du 17 juin 2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à Mme la Directrice EAM Le Hameau de Julien 400 Rue du Grand Bouland—45760 Boigny sur Bionne ou par mail le-hameau-de-julien@autisme-loiret.org

L'association départementale des PEP 45 recherche au sein de son Etablissement et Service d'Aide par le Travail Servi PEP

Moniteur d'atelier 2ème classe (H/F)

CDI à temps complet à pourvoir à compter du 02/04/2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 15/03/2024 à l'attention de M. le Directeur adjoint de l'ESAT SERVI'PEP 1 Place Avicenne—45800 Saint Jean de Braye ou par mail benjamin.lefrancois@pep45.asso.fr

L'association départementale des PEP 45 recherche au sein de son IME La Source

Educateur spécialisé (H/F)

CDI à temps complet en internat à pourvoir à compter du 04/03/2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à l'attention de Mme la Directrice de l'établissement Avenue de l'Hôpital—45100 Orléans la Source ou par mail ime.lasource@pep45.asso.fr



Consultez la rubrique « Espace Emploi » sur notre site internet



Harmonie mutuelle
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV. Forte de l'expérience de plus de 60ans des équipes Chorum dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS. Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes.

De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite...) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients.

Site Harmonie Mutuelle ESS : [Harmonie Mutuelle ESS, l'expert protection sociale de l'ESS \(harmonie-mutuelle.fr\)](http://www.harmonie-mutuelle.fr) LinkedIn Harmonie Mutuelle ESS : <https://www.linkedin.com/company/harmonie-mutuelle-ess/>

Site Harmonie Mutuelle ESS : <http://www.harmonie-mutuelle.fr/ess>



VOUS ÊTRE UTILE

**LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI SOUTIENNENT LES ASSOCIATIONS ?**

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE

ssé d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017

**CRÉDIT MUTUEL,
LA BANQUE PARTENAIRE
DES ASSOCIATIONS.**

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesminidesvaux@creditmutuel.fr



On construit mieux son avenir si on le regarde en face.

mesquestionspourdemain.fr



AG2R LA MONDIALE

ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :
Annabelle LAINE CAMPINO
02 38 24 46 16
Annabelle.laine-campino@socgen.com



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

Fiche n°114307 : Arrêté de programmation des évaluations pour les services habilités PJJ dans l'Indre

Fiche n°114306 : Arrêté du 14/02/2024 de révision de la programmation CPOM EHPAD SSIAD du Loiret

Fiche n°114303 : Arrêté du 12/02/2024 de composition du CDCA du Loiret

Fiche n° 114293 : Une séance d'installation mouvementée pour le CDCA du Loiret

Fiche n° 114286 : Retour sur le GLASS 37 du 02/02/2024

Fiche n° 114285 : Retour sur le GLASS 28 du 30/01/2024

Fiche n°114283 : Nomination des membres avec voix consultatives pour la commission d'appel à projets du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Fiche n°114282 : Arrêté de composition de la commission de sélection des appels à projets de compétence exclusive du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Fiche n°114281 : AMI "Aide à la vie partagée" : approbation de 10 projets par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Fiche n°114279 : Conférence des financeurs du Cher : appel à projets

Fiche n°114277 : Procès-verbal de la commission de sélection d'appel à projet relative à la création d'un village d'enfants dans le Cher

Fiche n°114270 : Compte-rendu et support de présentation GLASS 41

Fiche n°114269 : Compte-rendu du CTS du Loiret du 12 décembre 2023

Fiche n°114260 : Conférence des financeurs du Loir et Cher - appel à projets

Informations régionales

Fiche n°114308 : Démarche d'accompagnement "Attractivité des métiers et santé-sécurité au travail" : manifestez votre intérêt !

Fiche n°114304 : HAD : Arrêté portant sur le calendrier d'autorisation équipements et matériels lourds

Fiche n°114302 : Appel à Projet régional ESMS Numérique 2024

Fiche n°114301 : Arrêté du 07/02/2024 de désignation des membres du CESER Centre-Val de Loire

Fiche n°114292 : Comité stratégique HAD - Janvier 2024

Fiche n°114291 : Réunions ARS ESMS 2024 : Compte rendu régional

Fiche n°114276 : Appel à projet 2024 : Inclusion et médiation numérique

Fiche n°114273 : Tableau projets Alliances locales 2023

Fiche n°114169 : PRIAC : Compte-rendu du COPIL

Informations nationales

Fiche n°114296 : Soutien à l'autonomie des enfants et adultes : l'Uniopss participe au séminaire du GIHP

Fiche n°114295 : Suspension de la réforme des SAD : l'alerte des fédérations du médico-social

Fiche n°114294 : PPL Bien Vieillir : Note sur l'adoption du texte par le Sénat le 06/02/2024

Fiche n°114278 : GT national DUI et services socles en Protection de l'enfance

Fiche n°114274 : Instruction nationale ESMS numérique 2024

Fiche n°114262 : Impacts de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » sur les enfants, les jeunes et les familles étrangères résidant en France

Fiche n°114261 : Plan d'action national du placement judiciaire

Fiche n°114258 : Protocole Uniopss Sacem - Tarifs 2024

Fiche n°114257 : Suspension de la réforme des services autonomie à domicile : Les fédérations du secteur médico-social tirent la sonnette d'alarme après l'adoption d'un amendement au Sénat

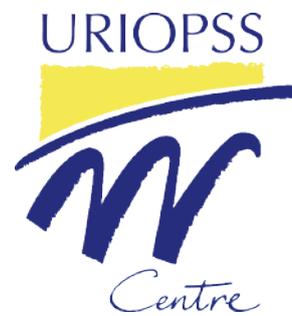
Fiches techniques issues de la base d'information nationale du réseau UNIOPISS-URIOPISS.

Disponibles depuis le site de l'URIOPISS Centre :

<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au



URIOPISS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35

45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss@uriopss-centre.fr